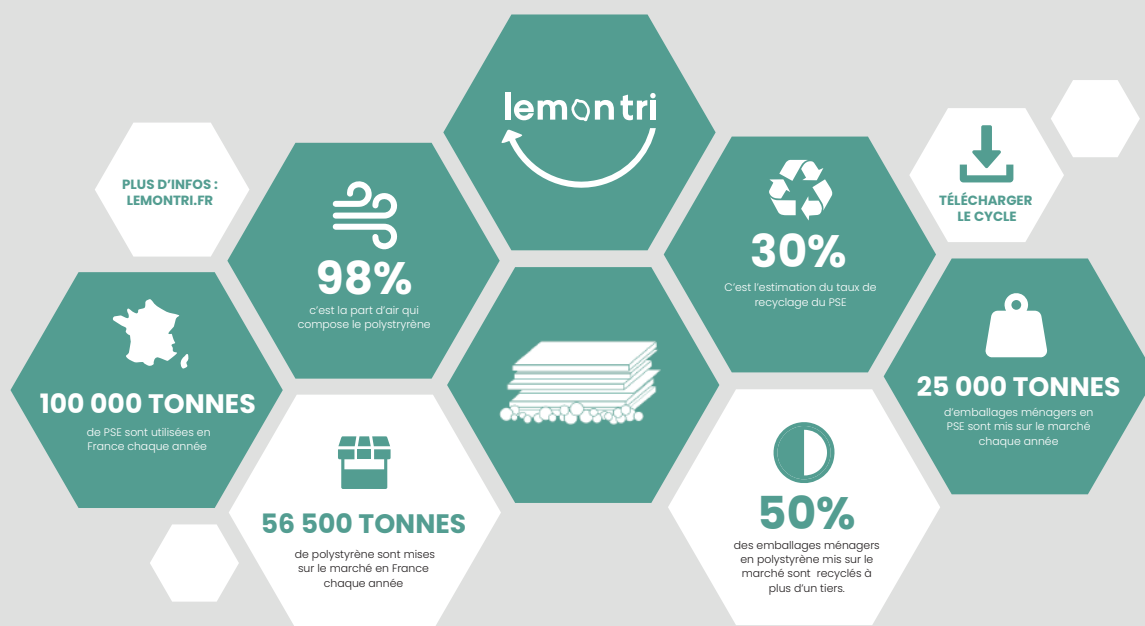


# LE RECYCLAGE

## DU POLYSTYRÈNE EXPANSÉ (PSE)

**100%** recyclable, le PSE est majoritairement utilisé dans le bâtiment [isolants, pièces à bancher etc.] et dans les emballages issus de la grande distribution [barquettes alimentaires, calages etc.] pour ses propriétés anti choc et d'isolation thermique. Pourtant, en France, il n'existe presque aucune filière de recyclage de cette matière. Ceci est expliqué par la faible masse volumique du polystyrène : il prend beaucoup de place malgré son faible poids **20kg/m<sup>3</sup>**. Il induit donc des coûts de transport élevés pour peu de poids collecté, ce qui freine le développement de cette filière de recyclage.



## QUE DEVIENT MON POLYSTYRÈNE ?



01 Le polystyrène collecté par nos soins est ensuite acheminé dans notre entrepôt où il est broyé et compacté.

02 Sous la forme de "pains de polystyrène expansé", la matière est directement conditionnée pour envoi en filière de recyclage.

03 Le polystyrène est ensuite lavé et broyé en granules. Il est injecté dans divers objets, comme des poufs ou des oreillers !

## EN SAVOIR +

Les polymères ou copolymères styréniques seront bannis des emballages à partir de 2025 s'ils ne sont pas recyclables et ne peuvent intégrer une filière opérationnelle de recyclage. De plus, l'intérêt environnemental de la filière de recyclage est fortement liée aux distances de transport. Au-delà d'une distance de 150 kilomètres entre le gisement de PSE et le site de recyclage, le transport et le procédé de recyclage deviennent plus coûteux en énergie que le processus de production de PSE vierge.